

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1897.

—

(AMENDEMENTS.)



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1896 s'éleve au chiffre total de fr.	2,570,810 35
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1897, montent à	2,806,013 97
AUGMENTATION. fr.	<u>235,203 62</u>

La comparaison entre ces Budgets s'établit de la manière suivante :

<i>A. Service ordinaire :</i>	
Exercice 1896. fr.	2,570,810 35
— 1897.	2,801,013 97
AUGMENTATION. fr.	<u>230,203 62</u>

<i>B. Dépenses exceptionnelles :</i>	
Exercice 1896. fr.	»
— 1897.	5,000 »
AUGMENTATION. fr.	<u>5,000 »</u>

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1897 s'élevaient à fr.	2,746,713 97
Les amendements proposés portent ce chiffre à	2,806,013 97
Soit une augmentation de fr.	<u>59,300 »</u>

La somme de 59,300 francs se répartit comme il suit :

Augmentation sur le service ordinaire. fr.	54,300 »
— sur les dépenses exceptionnelles	5,000 »
TOTAL. fr.	<u>59,300 »</u>

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. fr.	49,200 »
— — amendé.	53,500 »
AUGMENTATION. fr.	<u>4,300 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dont 1,300 francs à titre définitif et 3,000 francs à titre de charge temporaire.

La somme de 1,300 francs est sollicitée en vue de remédier à l'insuffisance constatée du crédit actuel pour la Bibliothèque. Les publications dans les diverses branches d'études qui intéressent les Affaires Étrangères s'accroissent d'année en année, et les prix de librairie ont augmenté, d'autre part, dans une forte proportion.

La somme de 3,000 francs demandée comme charge temporaire doit permettre de pourvoir à l'acquisition de certains ouvrages et compléments d'ouvrages, dont la publication prochaine du tome III du catalogue ne permet plus de différer l'achat, ainsi qu'à l'exécution de l'arriéré de reliures que nécessite l'ouverture, à bref délai, d'une nouvelle salle de bibliothèque.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

ART. 29. — *Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	725,900	»
— — — — amendé	775,900	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	50,000	»

De cette augmentation, 18,000 francs sont destinés à permettre de convertir en consulat de carrière le poste de Hankow (Chine), jusqu'ici non rétribué.

Une somme de 25,000 francs est comprise dans l'augmentation sollicitée, pour être spécialement affectée aux explorations périodiques que, aux termes de l'article 13 de l'arrêté royal du 25 septembre 1896 portant réorganisation des consulats, les agents consulaires rétribués devront faire en Belgique, en vue de se tenir au courant des progrès accomplis par notre industrie et des besoins du commerce d'exportation.

Ainsi qu'on le remarquera, le libellé de l'article 29 du Budget a été modifié de telle manière que, à partir de 1897, il pourra être consacré une somme de 50,000 francs par an aux explorations consulaires à effectuer tant en Belgique qu'en pays étrangers.

Enfin, les 7,000 francs restants sont destinés à l'application des dispositions du nouveau règlement sur l'organisation des consulats, dispositions qui assurent certains accroissements de traitement aux agents consulaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE IX.

SERVICES DIVERS.

ART. 45. — *Participation du Département à l'Exposition de 1897.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Le Département des Affaires Étrangères se disposant à participer à l'Exposition de Bruxelles de 1897, il sollicite un crédit de 5,000 francs sur lequel seront imputés les frais d'emplacement et quelques autres menues dépenses qu'il ne sera pas possible de prélever sur les crédits du service ordinaire.



PROJET DE LOI AMENDÉ.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1897 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de deux millions huit cent un mille treize francs quatre-vingt-dix-sept centimes.	fr. 2,801,013 97
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinq mille francs	5,000 >

Soit ensemble à la somme de deux millions huit cent six mille treize francs quatre-vingt-dix-sept centimes fr. 2,806,013 97
conformément au tableau ci-annexé.

(88)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1897.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitements du Ministre.	21,000 .	
2	— du personnel des bureaux	554,500 .	
3	Matériel (<i>y compris 3,000 francs en charge temporaire</i>).	53,500 .	462,000 .
4	Fonds secrets	13,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques</i>			
6	Allemagne.	58,000 .	
7	Autriche-Hongrie	58,000 .	
8	Brésil	50,000 .	
9	Chine	34,150 .	
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 .	
11	Espagne	50,000 .	
12	États-Unis	30,000 .	
13	France	58,000 .	
14	Grande-Bretagne.	58,000 .	
15	Italie.	58,000 .	
16	Japon	58,000 .	
17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000 .	941,650 .
18	Mexique.	50,000 .	
19	Pays-Bas	58,000 .	
20	Perse	30,000 .	
21	Portugal	25,000 .	
22	Roumanie	25,000 .	
23	Russie	58,000 .	
24	St-Siège	26,000 .	
25	Serbie	25,000 .	
26	Suisse	15,000 .	
27	Turquie.	30,000 .	
28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 .	
A REPORTER. fr.			1,403,650 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.		1,403,650 .
	CHAPITRE III.		
	CONSULATS.		
29	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi	775,900 .	775,900 .
	CHAPITRE IV.		
	FRAIS DE VOYAGE.		
50	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	180,000 .	180,000 .
	CHAPITRE V.		
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 .	
32	— — — — à Constantinople	17,000 .	
55	Traitement de drogman, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	80,245 .	254,245 .
34	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 .	
35	Frais de chancellerie	25,000 .	
	CHAPITRE VI.		
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	60,000 .	
57	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1894, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves	385 97	60,385 97
	A REPORTER. . . fr.		2,654,180 97

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	2,654,180 97
	CHAPITRE VII.		
	COMMERCE, ÉMIGRATION.		
38	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	80,000 »	} 142,853 »
39	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque	20,000 »	
40	Service de l'émigration	26,000 »	
41	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,853 »	
42	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000 »	
	CHAPITRE VIII.		
	PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
43	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000 »	} 4,000 »
44	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	1,000 »	
	TOTAL fr.	2,801,013 97
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE IX.		
	SERVICES DIVERS.		
45	Participation du Département à l'Exposition de 1897	5,000 »	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES fr.		2,806,013 97

(92)